

COMPTE COMMUNAL 2023

**Rapport tel que prévu par l'article L1122-23
du Code de la démocratie locale**



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune. Il est essentiellement basé sur les informations reprises dans la synthèse analytique.

Comme annoncé dans le cadre de la présentation de la Déclaration de Politique Communale (DPC), cette présentation du compte communal 2023 sera accompagnée d'un état d'avancement de la mise en œuvre de la DPC au travers de la présentation du suivi du Programme stratégique transversal (PST) lors d'un prochain conseil communal.

2 ■ Compte budgétaire

1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un boni de 859.376,49 €, en amélioration de 331.462,72 € par rapport à 2022. Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 2.319.088,02 €. Tenant compte des prélèvements réalisés pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire à hauteur de 1.051.406,23 €, le boni cumulé s'élève à 1.267.681,79. Ce résultat intègre l'augmentation des provisions pour atteindre un montant total de 2.000.000 €.

Recettes ordinaires exercice propre	11.311.323,71 €
Dépenses ordinaires exercice propre	10.451.947,22 €
BONI exercice propre	859.376,49 €
Recettes globalisées ordinaires	12.985.655,25 €
Dépenses globalisées ordinaires	10.666.567,23 €
Boni avant prélèvements	2.319.088,02 €
Prélèvements	-1.051.406,23 €
BONI général	1.267.681,79 €



a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires, hors prélèvement et hors provision, **s'élève à 9.137.206,35 €, en augmentation de 582.870,02 € par rapport à 2022. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2023 atteint 93,21 % contre 95,55 % en 2022.**

	Compte 2023	Compte 23 / Budget 23	Compte 23 / Compte 22
Personnel	4.139.630,57	97,57	227.259,79
Fonctionnement	1.959.610,23	81,66	177.944,52
Transfert	2.439.765,29	99,64	176.066,41
Dette	598.200,26	84,10	1.599,30
TOTAL	9.137.206,35	93,21	582.870,02

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit se traduisant par un faible taux d'exécution de cette catégorie de crédits (81,66 % contre 84,08 % en 2022). Le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation de 177.944,52 € par rapport à 2022 en lien avec les impacts de l'inflation importante connue en 2023, touchant notamment les dépenses énergétiques.

L'augmentation constatée au niveau des dépenses de personnel entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la prise en compte de 2 nouvelles indexations automatiques successives connues en 2023, s'ajoutant au plein effet des 4 indexations intégrées en 2022, au niveau des salaires et des pensions des mandataires. Les dépenses 2022 ont également intégré les montants relatifs à la prise en charge du traitement de la conseillère Pollec, subsidiée par la Région wallonne. Enfin, les dépenses intègrent les montants relatifs au paiement de la pension d'un ancien mandataire supplémentaire.

L'augmentation des dépenses de transfert concerne essentiellement la dotation au CPAS (+66.298,36 €) à la Zone de police (+62.438,75 €) et à la Zone de secours (+20.217,88 €) fortement impactées par les indexations automatiques des salaires et l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement de ces entités.

Enfin, les dépenses de charges de la dette sont stabilisées à un niveau particulièrement bas, ne représentant plus que 6,55 % des dépenses totales. Cette situation est la conséquence directe de la réduction de l'endettement communal depuis 2019 et de



l'intégration de l'impact des opérations de gestion active de la dette réalisées en 2021 et 2022.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires, hors prélèvement, **s'élève à 11.311.323,71 €, en augmentation de 2.229.073,61 € par rapport à 2022. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2023 atteint 105,44 % contre 98,10 % en 2022.**

	Compte 2023	Compte 23 / Budget 23	Compte 23 / Compte 22
Prestation	302.492,46	98,87	23.038,09
Transfert	10.815.947,56	105,67	2.141.782,03
Dette	192.883,69	103,57	64.253,49
TOTAL	11.311.323,71	105,44	2.229.073,61

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
PRI	2.083.601,92	2.212.149,44	2.362.631,36
IPP	3.617.338,22	5.031.524,45	5.262.985,17
Auto	106.172,81	123.654,62	113.409,44
TOTAL	5.807.112,95	7.367.328,51	7.739.025,97

L'augmentation importante des recettes est essentiellement due à la perception de recettes exceptionnelles au niveau des additionnels à l'IPP. En effet, en lien avec la réforme de la comptabilité publique au niveau de l'Etat fédéral, les communes ont perçu, en 2023, 14 mois de recettes au lieu de 12. Cette augmentation est donc one-shot. La prévision de recette pour l'exercice 2024 est d'ailleurs nettement plus faible que la recette perçue en 2023 : 4.435.098,79 €.

Par ailleurs, des prévisions actualisées de recettes IPP et PRI, influencées positivement par l'impact de l'inflation, nous ont été communiquées après l'adoption de la 2^{ème} modification budgétaire 2023, ce qui explique que les recettes perçues sont plus élevées que les crédits votés.



2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat négatif à l'exercice propre de - 3.849.330,68 € et un solde général de -2.373.066,61 €. Ces résultats négatifs s'expliquent principalement par le financement d'investissements au départ des moyens mis en réserve et par la conclusion des emprunts nécessaires au financement de certains investissements au début de l'année N+1.

Recettes extraordinaires exercice propre	1.714.026,65 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	5.563.357,33 €
Total exercice propre	-3.849.330,68 €
Recettes globalisées extraordinaires	2.361.579,03 €
Dépenses globalisées extraordinaires	6.544.860,08 €
Prélèvements	1.810.214,44 €
SOLDE général	-2.373.066,61 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

Les dépenses d'investissement et de transfert s'élèvent à 5.517.466,49 € contre 1.313.837,56 € en 2022, 2.776.439,49 € en 2021, 1.473.568,83 € en 2020 et 1.611.267,87 € en 2019. Les projets engagés en 2023 sont les suivants :

Objets	Montant
Travaux projet nouveau site technique service travaux	1.624.141,39 €
Rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Walhain	963.426,97 €
Travaux PIC/Pimacy 2022-2024	884.749,19 €
Valorisation touristique du Vieux Château	507.298,83 €
Réfection voiries diverses 2023/bail entretien	348.238,43 €
Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage	145.835,19 €
Réfection de la grange rue des Six Heures (révisions et suppléments)	129.707,86 €
Investissements eco-responsables	116.993,69 €
Trottoirs/Mobilité/Sécurité	91.942,54 €
Achats de matériel informatique/logiciels	76.984,74 €
Projet Wallonie Cyclable 2023	46.703,56 €
Remplacement éclairage 2023	46.014,11 €
Travaux d'élagage spécifiques/replantation	43.611,73 €
Honoraires projet nouveau site technique service travaux	40.000,00 €
Equipement hangar communal (matériel divers)	38.469,08 €
Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux	37.347,26 €
Entretien des infrastructures sportives	33.870,61 €
Subside F.E. Saints-Joseph-et-Martin	31.685,05 €
Entretien/réparation d'ouvrages d'art et curage	30.016,32 €



Travaux transformation & restauration La Forge (révisions et suppléments)	27.500,00 €
Subside F.E. Notre Dame	27.364,15 €
Entretien et aménagement des infrastructures scolaires	26.778,30 €
Honoraires rénovation maison communale	19.874,25 €
Subside F.E. Saints-Vincent & Martin	19.506,97 €
Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles, ...)	17.365,14 €
Mise en conformité crèche des petits loups	15.217,30 €
Acquisition d'infrastructures de gestion de la propreté publique	14.943,50 €
Acquisition de mobilier/équipement maison communale	14.849,88 €
Végétalisation des cimetières communaux	13.738,36 €
Budget participatif	13.595,72 €
Installation et mise en place annuaire économique (Projet "Tax on Pylons")	12.947,00 €
Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »	7.591,24 €
Création d'une rampe PMR à l'ancienne école de Nil	7.078,66 €
Agrandissement cimetière de Walhain	6.617,02 €
Véhicules de services	6.100,00 €
Honoraires extension crèche Favia (étude dynamique de confort thermique)	4.840,00 €
Equipement du service entretien	4.718,28 €
Acquisitions diverses pour les élections 2024	4.640,35 €
Acquisition de mobilier écoles	3.308,35 €
Honoraires Aménagement Place St Vincent coeur de village	2.991,73 €
Aménagements divers salles	2.164,70 €
Divers aménagements ancien bâtiment école C.F. à Nil	1.862,06 €
Restauration des chapelles et potales	1.839,20 €
Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations	1.549,04 €
Containers à puce	1.448,74 €
Total	5.517.466,49 €

b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

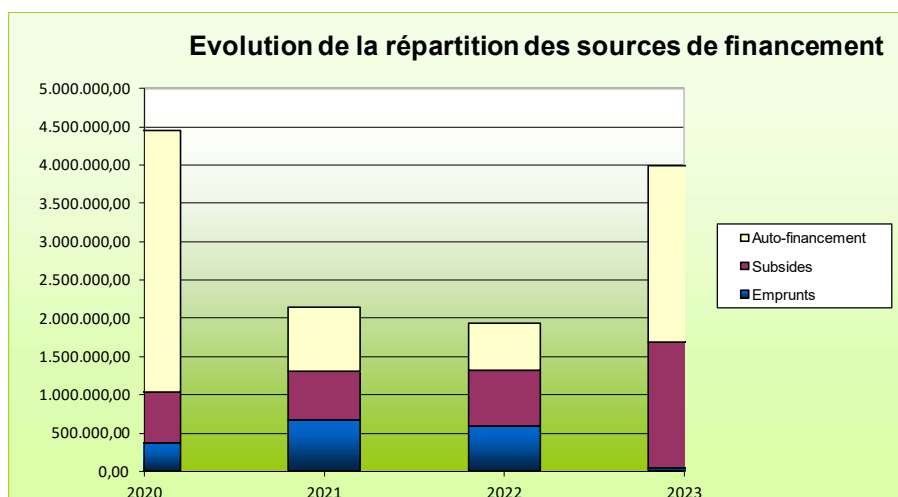
- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les recettes extraordinaires constatées en 2023 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 2.303.748,07 € (57,7 %)
- Emprunts : 46.607,63 € (1,17 %)
- Subsidés : 1.642.198,81 € (41,13 %)



L'évolution des sources de financement du service extraordinaire, sur l'ensemble des 4 dernières années, est la suivante :



La dette s'élève, fin 2023, à un montant de 6.334.541,79 € contre 6.666.936,31 € fin 2022. Pour rappel, elle s'établissait à 8.064.495,21 € fin 2018.

3. Fonds de réserves et trésorerie

1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2022 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2021	Disponible fin 2022	Dotation compte 2023		Utilisation compte 2023	Solde fin 2023
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	876.318,85	876.318,85	0,00	0,00	0,00	876.318,85
Fonds de réserve extraordinaire	1.337.220,69	2.042.573,61	1.051.406,23	468.313,42	2.278.527,86	1.283.765,40
Provisions	685.259,13	685.259,13	1.314.740,87	0,00	0,00	2.000.000,00
TOTAL	2.898.798,67	3.604.151,59	2.366.147,10	468.313,42	2.278.527,86	4.160.084,25

2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune est en augmentation. Elle s'établit, fin 2023, à un montant de 6.447.044,74 € contre 5.542.620,93 € fin 2022.

